

Concours 2019

Parcours « Concepteur - Conceptrice Costume »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire.
Nombre de places maximum : 6

PREREQUIS

Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge est compris entre 18 et 26 ans au 1^{er} septembre 2019, c'est-à-dire née entre le 1^{er} septembre 1992 et le 31 août 2001, sans dérogation possible.

Diplômes

Tous les candidats doivent :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteur/trices de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle¹ doivent fournir en plus:

- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté,
- un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

Dérogation

Sur décision du directeur de l'école et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis(es) à concourir, les candidat(e)s ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagé(e)s dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Connaissances spécifiques :

- Bonne culture générale et artistique notamment en Arts plastiques (peinture, sculpture), costume historique, cinéma, photographie, design et mode contemporaine ;
- Bonne maîtrise des techniques graphiques ;
- Bonne appréhension du volume ;
- Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives ;
- Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle ;
- Toute expérience vécue en milieu professionnel, au sens large, est souhaitée (stages, projets personnels etc...).

Commission interne d'examen des candidatures

Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission interne d'examen des candidatures seront autorisé(e)s à concourir.

Convocation

A compter de fin mars 2019, les candidat(e)s autorisé(e)s à concourir recevront une convocation par courrier postal pour les épreuves ayant lieu à l'ENSATT.

Les candidat(e)s peuvent se présenter plusieurs fois au concours jusqu'à ce qu'ils/elles atteignent la limite d'âge supérieure.

¹ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

Concours 2019 Parcours « Concepteur - Conceptrice Costume »

ÉPREUVES :

Admissibilité 1 sur un dossier de recherche : projet de costumes à partir d'une pièce de théâtre.

Sujet : « La Cerisaie de Anton Tchekhov; traduit du russe par André Markowicz et Françoise Morvan, Actes Sud, 2002 »

Ce dossier de recherche comprendra :

- a) **Un dossier plastique** (format A3 maximum) constitué de recherches documentaires, de notes, de croquis qui rendent compte de votre processus de travail, et aboutissent aux maquettes de votre proposition finale

- b) **Un dossier dactylographié et illustré** (maximum six pages de format A4) dans lequel vous explicitez votre proposition en une synthèse donnant les grandes lignes de votre projet.

Le/la candidat(e) devra noter sur chacun des éléments de ce dossier de recherche son nom, son prénom et son numéro d'inscription.

Envoi d'un dossier de recherche : projet de costumes à partir d'une pièce de théâtre.

Le/la candidat(e) doit faire parvenir à l'ENSATT **entre le 10 décembre 2018 et le 28 février 2019 date limite (le cachet de la Poste faisant foi)** un dossier de recherche dans une enveloppe assurant la protection des documents et annotée de la mention « Concours 2019 Parcours Concepteur - Conceptrice Costume ». Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme sera invalide.

Ce dossier de recherches étant partie intégrante des épreuves du concours, sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis à la disposition du/de la candidat(e) à l'ENSATT.

Attention : *Seuls les dossiers de recherche des candidat(e)s inscrit(e)s et autorisé(e)s à se présenter seront examinés par le jury.*

Le jury d'admissibilité se réunira le **20 Mars 2019**.

Les candidat(e)s ayant satisfait à cette épreuve seront convoqué(e)s à Lyon le **11 juin 2019** pour les épreuves suivantes par courrier postal.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Admissibilité 2

- **Une épreuve d'expression plastique** (durée 4h; coefficient 1)
« Transcription d'une problématique plastique donnée en un « corps habillé ».

Cette épreuve vise à apprécier les qualités conceptuelles, sensibles et plastiques du/de la candidat(e) (pertinence et originalité de la réponse, richesse d'une expression personnelle, qualités graphiques, sens du volume...).

Le/la candidat(e) doit apporter son matériel personnel (crayons, feutres, encres, peintures, papiers et matériaux divers etc...). Les techniques à séchage lent, du type peinture à l'huile, ne sont pas autorisées.

L'ENSATT met à disposition de chaque candidat(e) des feuilles de papier blanc et de calque de format raisin et un mannequin articulé en bois de 30 cm de hauteur comme outil de recherche possible des volumes et silhouettes.

Le rendu se composera essentiellement de croquis, schémas, maquettes planes, etc... annotés et mis en page de façon à communiquer lisiblement la démarche du/de la candidat(e).

- **une épreuve écrite de culture artistique, historique et contemporaine et de culture du costume** (durée 1h; coefficient 1) :
 - Analyse d'un ou plusieurs documents iconographiques : problématiques plastiques, thèmes, contexte
 - Analyse de costumes et/ou d'ensembles vestimentaires représentés.
- **Reprise de la note attribuée à l'épreuve d'admissibilité 1.** (Coefficient 1)

Admission

Les candidat(e)s ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité seront convoqué(e)s par affichage à l'ENSATT, à l'épreuve d'admission le **12 juin 2019**.

Ils/elles passeront :

Un entretien avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du/de la candidat(e) et les épreuves d'admissibilité (durée : 20 minutes environ).

Pour cet entretien il/elle doit apporter un dossier personnel constitué de travaux personnels faisant état des acquis de son cursus scolaire, de son engagement artistique et d'éventuelles expériences professionnelles ou assimilées.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.
Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats non admis à l'issue du concours.
La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.
Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr

INSCRIPTIONS

du 10 décembre 2018 au 1^{er} février 2019

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique **Concours**

- Le/la candidat(e) complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou si elle respecte les conditions d'âge requises, il/elle reçoit un courriel contenant son identifiant et son mot de passe pour accéder à son portail candidat.
- Le/la candidat(e) doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il/elle souhaite passer, le/la candidat(e) devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le/la candidat(e) reçoit par email son numéro d'inscription ainsi qu'une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

Il est important de répondre à toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le/la candidat(e) est autorisé(e) à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Envoi du règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tou(te)s les candidat(e)s.
- Ils peuvent être réglés à compter du **10 décembre 2018 jusqu'au 1^{er} février 2019 inclus**, soit par :
 - Virement (RIB téléchargeable sur le site www.ensatt.fr),
 - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom et numéro d'inscription,
 - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **1^{er} février inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT – Bureau des CONCOURS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés aux candidat(e)s autorisé(e)s à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat.

Le candidat qui fraude est exclu de l'école et de tout concours, indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics.